

Convention E.P.S. pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire

Références :

- décret n°2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives
- circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives

Cadre juridique

Extraits du B.O n°34 du 12-10-2017, circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017

La mise à disposition récurrente de professionnels agréés fait l'objet d'une convention liant les services de l'éducation nationale à l'intervenant ou la structure, publique ou privée, employant les intervenants concernés. Cette convention constitue le support juridique du partenariat.

La directrice/le directeur d'école conserve en sa possession un exemplaire de chacune des conventions de partenariat prévoyant la mise à disposition de personnels agréés. Il signale à l'IA-DASEN, sous couvert de l'IEN de circonscription, tout manquement ou tout incident dans l'exécution de la convention.

La bonne exécution de la convention est favorisée par un accompagnement des personnels enseignants et des directrices/directeurs d'école par les conseillères/les conseillers pédagogiques EPS et les IEN de circonscription.

L'agrément :

Les professionnels réputés agréés

L'agrément est réputé obtenu dès lors que l'intervenant est un **fonctionnaire** agissant dans le cadre de son statut (professeur des écoles, professeur certifié ou agrégé d'EPS, éducateur territorial des activités physiques et sportives, conseiller territorial des activités physiques et sportives), ou un **professionnel titulaire d'une carte professionnelle** en cours de validité délivrée par les services de la direction départementale de la cohésion sociale/de la protection des populations (DDCS/PP).

Les professionnels devant faire une demande expresse d'agrément

Les agents non titulaires non enseignants et les fonctionnaires dont les statuts particuliers ne prévoient pas l'encadrement d'une activité physique ou sportive, mais disposant d'une qualification répondant aux conditions prévues par l'article L. 212-1 du code du sport pour l'activité concernée peuvent être agréés sous réserve de répondre aux critères d'honorabilité par vérification du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS).

Dans la convention doit figurer la liste des personnes agréées qui seront amenées à intervenir dans le cadre des activités concernées. Elle est mise à jour au moins annuellement **VOIR ANNEXE 1**.

Attention : Pour les intervenants devant faire une demande expresse d'agrément et pour lesquels l'interrogation du FIJAVIS par les services de l'éducation nationale est obligatoire, **VOIR ANNEXE 2**.

ENTRE

ET

Mairie de Villeparisis
32 rue de Ruzé
77270 Villeparisis
Représentée par le Maire

Inspection Académique de Claye Souilly
1 rue des Vignes
77410 Claye Souilly
Représentée par l'inspectrice de l'éducation nationale
en charge du 1^{er} degré représentant l'IA-DASEN

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Définition de la ou des activités concernées :

Escalade, Karaté, Boxe française, Roller, Taekwondo, Badminton, Jeux opposition, Tchoukball, Kin-ball, Tennis de table, Football, Basketball, Handball, Acrosport, Hockey, Volley, Ultimate, Homeball

Article 2 : L'activité ou les activités sera/seront mise(s) en œuvre conformément aux grandes orientations définies dans le projet pédagogique de l'école ou des écoles suivantes :

Barbara, Joliot Curie, Ernest Renan, Séverine, Anatole France, Niémen, Célestin Freinet, Charlemagne

Article 3 : Objectifs et modalités du partenariat

Objectifs du partenariat
<ul style="list-style-type: none">♦ <i>Pourvoir à une meilleure efficacité pédagogique au service de la réussite de tous les élèves par un apport didactique plus approfondie au travers de l'intervention de l'animateur sportif.</i>♦ <i>Favoriser l'acquisition des compétences et des attendus fixés par les textes officiels (B.O.) dans le respect de l'équilibre entre les 4 champs d'apprentissages prévues aux programmes.</i>♦ <i>S'inscrire dans le parcours de formation équilibré et progressif de l'élève.</i>♦ <i>Favoriser la pratique quotidienne de l'EPS pour un objectif de santé et de sécurité.</i>♦ <i>Mutualiser les compétences de chacun, par l'éclairage technique de l'intervenant et par la pédagogie polyvalente de l'enseignant en s'appuyant sur les valeurs de l'école.</i>♦ <i>Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.</i>♦ <i>Assimiler des règles, assumer des rôles et des responsabilités.</i>♦ <i>S'approprier à une culture physique, sportive et artistique.</i>
Eléments du ou des projets d'école dans le cadre duquel/desquels s'inscrit le partenariat
<p><i>Les actions et sports proposés sont en adéquation avec le projet de l'établissement.</i></p> <p><i>Par le biais de la pratique de l'activité physique sportive, elle aura aussi pour objectif le devenir de citoyen autonome et responsable.</i></p>

Obligations et responsabilités de chaque partie
<p style="text-align: center;"><i>Le directeur/La directrice d'école</i></p> <p>Il/elle veille à ce que soit remis aux intervenants(es) un exemplaire du projet pédagogique concernant l'activité à laquelle ils apporteront leur concours ainsi qu'une copie du règlement intérieur de l'école.</p> <p>Il/elle informe les enseignants de la nécessité de lui faire part de toute difficulté survenue au cours d'une intervention et rappelle l'obligation d'interrompre toute intervention qui ne serait pas conforme au bon déroulement du service public de l'éducation.</p> <p>Enfin, il/elle fait part à l'IA-DASEN, sous couvert de l'EN de circonscription, de tout manquement ou de tout incident ayant eu lieu au cours de l'intervention.</p>
<p style="text-align: center;"><i>L'enseignant(e)</i></p> <p>Il/elle définit le projet pédagogique dans le cadre du projet d'école.</p> <p>L'activité physique ou sportive, qu'elle se déroule dans le cadre des horaires obligatoires ou d'une activité facultative, est placée sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.</p> <p>Il/elle présente à l'intervenant(e) le projet pédagogique de l'activité pour laquelle il/elle est sollicité(e) et le règlement intérieur de l'école.</p> <p>La responsabilité pédagogique de l'enseignant/l'enseignante l'autorise à interrompre toute intervention dérogeant aux modalités fixées.</p>
<p style="text-align: center;"><i>L'intervenant(e)</i></p> <p>Il/elle adopte une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public de l'éducation.</p> <p>Il/elle respecte les modalités d'intervention fixées dans le projet pédagogique concerné.</p> <p>Il/elle respecte le règlement intérieur de l'école.</p>
<p style="text-align: center;"><i>L'éducation nationale</i></p> <p>L'Éducation nationale conserve la possibilité d'interrompre toute collaboration avec un intervenant/une intervenante mis(e) à disposition par le partenaire dont le comportement est incompatible avec le bon déroulement du service public de l'éducation.</p>
<p style="text-align: center;"><i>La structure partenaire</i></p> <p>La structure partenaire s'engage à vérifier la qualification et l'honorabilité des intervenants(es) mis à disposition (titulaires de carte professionnelle ou fonctionnaires territoriaux).</p>

Article 4 : Conditions générales de concertation et d'organisation préalables à la mise en œuvre des activités :

Réunion de concertation, de présentation du projet pédagogique - Période : 1^{ère} semaine de décembre 2022
 Les conditions d'organisation (lieux, classes, groupes, responsabilités) seront conformes aux "éléments du projet d'école précisant la participation des intervenants extérieurs".

Rôle du ou des intervenants extérieurs :

Organisation habituelle :

1. La classe fonctionne en un seul groupe

Rôle de l'enseignant(e) : L'enseignant(e) assure, non seulement l'organisation pédagogique de la séance, mais également le contrôle effectif de son déroulement.

Rôle du ou des intervenants(es) : Tout en confortant les apprentissages conduits par l'enseignant(e) de la classe, il/elle apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche enrichissant l'enseignement.

Organisations exceptionnelles :

2. Les élèves sont répartis en groupes dispersés, encadrés par des intervenants(es) extérieurs(es) et l'enseignant(e) n'a en charge aucun groupe particulier

Rôle de l'enseignant(e) : Idem que précédemment. Le contrôle sera adapté aux caractéristiques du site et à la nature de l'activité. Sauf impossibilité matérielle, l'enseignant(e) procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

Rôle du ou des intervenants(es) : Prise en charge d'un groupe avec éclairage technique ou autre forme d'approche enrichissant l'enseignement. Dans ce cadre, il appartient à l'intervenant(e) de prendre les mesures urgentes qui s'imposent, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant(e) pour assurer la sécurité des élèves.

3. Les élèves sont répartis en groupes dispersés encadrés par un ou des intervenants(es) extérieurs(es) et l'enseignant(e) a en charge directement l'un des groupes (pendant tout ou partie de la séance) :

Rôle de l'enseignant(e) : Prise en charge d'un groupe. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et à procéder a posteriori à son évaluation.

Rôle du ou des intervenants(es) : Prise en charge d'un groupe avec éclairage technique ou autre forme d'approche enrichissant l'enseignement. Dans ce cadre, il appartient à l'intervenant(e) de prendre les mesures urgentes qui s'imposent, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant(e) pour assurer la sécurité des élèves.

Dans ces trois situations, l'enseignant(e) s'assure que les intervenants respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention.

Organisation (s) retenue (s) (cocher sous la ou les cases)	1	2	3
			✓

Article 5 : Modalités d'intervention (fréquence, durée, lieux, conditions). Joindre un planning.

Période(s) d'intervention : Janvier 2023 à juin 2023

A/ Cas d'interventions sur plusieurs classes durant l'année.

Cocher les cases des périodes d'intervention prévues.

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
1 ^{ère} semaine					✓	✓		✓		✓
2 ^{ème} semaine					✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 ^{ème} semaine					✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 ^{ème} semaine					✓		✓		✓	✓

B/ Autres situations.

Indiquer les début et fin d'intervention, niveau(x) et classe(s) concerné(s) et annexer le projet pédagogique.

Du 01 janvier 2023 au 30 juin 2023.

Fréquence des interventions :
1 séance par semaine par classe

Durée des séances :
1h

Lieu(x)
Complexe des Petits Marais (Gymnase et Stade), Gymnase Géo André (salles, dojo, plateau), Espace Boisparisis (court de tennis et salles), Gymnase Aubertin et le dojo, Dreamfit (dojo).

Encadrement : Le rapport entre le nombre d'enfants et celui des adultes qui les encadrent est fixé en fonction de l'activité pratiquée et du lieu utilisé (cf circulaire n°2017-116 du 6-10-2017)
1 adulte pour 16 enfants soit deux adultes pour 32.

Modalités en cas d'absence :

Absence de l'intervenant/l'intervenante :

- ♦ l'intervenant/l'intervenante ou la structure partenaire prévient l'école au plus tôt.
- ♦ l'enseignant(e) assure la continuité du projet pédagogique. Dans la mesure du possible il a accès aux installations et au matériel.

Absence de l'enseignant(e) :

- ♦ l'enseignant(e) est remplacé(e) : le maître chargé du remplacement se substitue au maître ordinaire de la classe.
- ♦ l'enseignant(e) n'est pas remplacé(e) : l'activité est annulée. En aucun cas, l'intervenant(e) ne peut prendre seul en charge la classe.
- ♦ l'école prévient la structure partenaire au plus tôt.

Avis des directeurs/des directrices pour un projet concernant plusieurs écoles Le 16/11/2022

ECOLE	Avis	Nom et signature	ECOLE	Avis	Nom et signature
Anatole France	Favorable	THIERRY Escabelle			
Barbara	Favorable	Gauvard Mathilde			
Ernest Renan	Favorable	FLOU LOUISET M.			
Célestin Freinet	Favorable	Caroline BERTHOUD			
Normandie Niemen	Favorable	Karine ESCOFFIER			
Séverine	Favorable	Emmi GALLOIN			
Joliot Curie	Favorable	DEVRIESE Sabine			
Charlemagne	Favorable	Benoît Le Normand			

Ou

Avis du directeur/de la directrice d'école pour un projet spécifique à l'école

Avis du directeur/de la directrice d'école :

Nom, date et signature :



Favorable

Défavorable

Le représentant de la structure partenaire (maire, président d'association... à préciser) :

Nom : BOUCHE

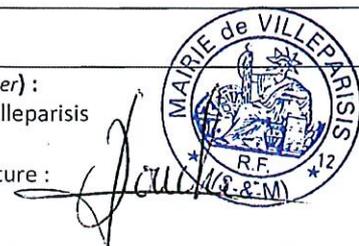
Prénom : FREDERIC

Ville : Villeparisis

Qualité : Maire de Villeparisis

Le 17/11/2022

Signature :



Décision de l'IEN en charge du 1^{er} degré représentant l'IA-DASEN :		
Nom, date et signature :		
Favorable	Défavorable	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE 1 : Liste des intervenants professionnels

La liste des personnes agréées amenées à intervenir dans le cadre de la convention et des activités concernées est mise à jour au moins annuellement.

Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	N° carte professionnelle	Date de fin de validité de la carte professionnelle	ETAPS / CTAPS (arrêté de titularisation)
TONDU		Yanis	27/08/2001	07722ED0132	07/06/2027	Sport Co
BAGAYOKO		Mamadou	21/05/1979	07722ED0052	01/02/2027	Sport Co
DELOUME		Yannick	16/11/1992	07712ED0174	01/02/2027	BPIEPS APT
LOUISET		CEDRIC	30/09/82	07709ED007	27/02/2025	Licence STAPS
GENSOUS		Alexis	26/08/1992	07719ED0221	15/09/2024	Métier de la forme ROLLER
CARQUER		Claude	15/04/1969	07702ED0079	25/06/2026	TAEKWONDO
ASSAMENE		Ossofi	05/09/1983	09316ED0112	04/10/2027	BOXE
COSSE		Norbert	26/12/1952	07719ED0141	25/06/2024	KARATE

ANNEXE A SIGNER TOUS LES ANS OU DES QU'UNE MODIFICATION EST APPORTEE

<p style="text-align: center;">X</p> <p>Le représentant de la structure partenaire (maire, président d'association... à préciser) :</p>		
Nom :	Prénom :	Ville :
Qualité :	Le 13/12 /2022	Signature : 



Décision de l'IEN en charge du 1^{er} degré représentant l'IA-DASEN :		
Nom, date et signature :		
Mme Riad	Favorable	Défavorable
13/12/2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



cycle 3 : 02/01 AU 18/02

trimestre 2 : 28/11 AU 19/03

Horaire séance	LUNDI				MARDI				JEUDI		
	Lieux	Gymnase Aubertin	Gymnase des Petits Maraillais	DreamFit	Géo André Salle Rorsto	Gymnase Aubertin	Gymnase des Petits Maraillais	Dojo Géo André	BP Salle Parquet	Dojo Géo André	Gymnase des Petits Maraillais
Matinée	Observations						9h-10h30				
	École	Barbara	A.France	N'Niennen	Julia Curie	Barbara	N.Niennen	E.Renan	Charlemagne	Julia Curie	Séverine
	Classe										
	A.P.S	Sports CO	Escalade	Karaté	Escalade	Sports CO	Escalade	Boxe	Karaté	Taekwondo	Escalade
	Lieux		Gymnase des Petits Maraillais	DreamFit	Géo André Salle Rorsto	Gymnase Aubertin		Dojo Géo André	BP Salle Parquet		Dojo Géo André
Après-midi	Observations										
	École	C.Freinet	C.Freinet	Charlemagne	E.Renan	Séverine	Barbara			A.France	Séverine
	Classe										
	A.P.S	Sports CO	Escalade	Sports CO	Sports CO ou Raquette	Sports CO ou Raquette				Taekwondo	Escalade
	Lieux	Géo André Grande Salle	Géo André Salle Rorsto	Géo André Salle Rorsto	Géo André Grande Salle	Gymnase Aubertin	Dojo Aubertin			DreamFit	Gymnase des Petits Maraillais
éducatifs	Observations										
	École	C.Freinet	C.Freinet								
	Classe										
	A.P.S	Sports CO	Escalade								
	Lieux	Géo André Grande Salle	Géo André Salle Rorsto	Géo André Salle Rorsto	Géo André Grande Salle	Gymnase Aubertin	Dojo Aubertin				

Liste des activités possible

- Home Ball (exclusivement aux petits marais)
- Raftball
- Basketball
- Ultimate
- Handball
- Tchoukball

- Football
- Badminton
- Course d'orientation (sur les stades)
- Hockey
- Flagfoot
- Autre (si vous voulez en proposer une autre, nous vous dirons si cela nous est possible.)

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230110-23_07430-AI
 Date de télétransmission : 11/01/2023
 Date de réception préfecture : 11/01/2023

trimestre 2 : 28/11 AU 19/03
trimestre 3 : 20/03 AU 08/07

cycle 4 : 06/03 AU 22/04

Horaire séance	LUNDI				MARDI				JEUDI	
	Gymnase Aubertin	Gymnase des Petits Narvals	Dream'Fit	Géo André Salle Rosello	Géo André Salle Rosello	Dream'Fit	Dojo Géo André	Gymnase des Petits Narvals	Gymnase Aubertin	Dojo Géo André
9h00/10h10	Observations			9h - 10h30	Jolisi Curie	9h - 10h	C.Freinet	Juqu'au 19/03 de 9h à 10h30	Barbara	Jolisi Curie
Matinée	École	Silverline		E.Renan	Escalade	Boxe	Karaté	Escalade	Roller	Taskwondo
	Classe			Escalade						
	A.P.S	Sports CO ou Raquette			Géo André Salle Rosello	Dream'Fit	Dojo Géo André	Gymnase des Petits Narvals	Dojo Aubertin	Dojo Géo André
	Lieux	Gymnase des Petits Narvals						après le 19/03 jusqu'à 11h		
Observations										
10h15/11h15	École	Charlemagne	Silverline		Jolisi Curie	N.Niemen	C.Freinet		Barbara	Jolisi Curie
Classe					Escalade					
A.P.S	Escalade	Escalade	Karaté			Boxe	Karaté	Escalade	Roller	Taskwondo
choix										
éducateurs										
Après-midi	Lieux	Géo André Salle Rosello	BP Court de Tennis		Gymnase Aubertin	Géo André Salle Rosello			Gymnase Aubertin	Dream'Fit
	Observations		TOUTE L'ANNÉE		A.France	E.Renan			Barbara	A.France
	École	C.Freinet	Charlemagne		Sports CO ou Raquette	Escalade			Roller	Taskwondo
	Classe				Gymnase Aubertin				Gymnase Aubertin	Dojo Aubertin
A.P.S	Escalade	Sports CO						Barbara	A.France	
15h00/16h00	Lieux	Géo André Salle Rosello	BP Court de Tennis						Roller	Taskwondo
Observations										
École	C.Freinet	Charlemagne			Silverline	E.Renan			Barbara	A.France
Classe					Sports CO ou Raquette	Escalade			Roller	Taskwondo
A.P.S	Escalade	Sports CO								
choix										
éducateurs										

Liste des activités possible

- Home Ball (exclusivement aux petits narvals)
- Raqball
- Basketball
- Ultimate
- Handball
- Tennis

- Football
- Badminton
- Course d'orientation (sur les stades)
- Hockey
- Flagfoot
- Autre (si vous souhaitez en nommer une autre nous vous dirons si cela nous est possible)

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230110-23_07430-AI
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023

cycle 5 : 09/05 AU 08/07

trimestre 3 : 20/03 AU 08/07

Horaire séance	LUNDI				MARDI				JEUDI	
	Lieux	Dojo Géo André Salle	Gymnase Aubertin 9h-10h30	Gymnase des Petits Marais	Géo plateau	Gymnase des Petits Marais	Séverine	Séverine	Dojo Aubertin	Gymnase des Petits Marais
9h00/10h10	Observations									
	École	C.Freinet	Séverine	A.France	Joliet Curie	Séverine			Séverine	Barbara
	Classe									
	A.P.S	Karaté	Sports CO	Excalade	Sports CO	Excalade			Taekwondo	Excalade
Matinée	Lieux	Dojo Géo André		Gymnase des Petits Marais	Géo plateau	Stade des Petits Marais	Dream'Fit	Dojo Géo André	Dojo Aubertin	Gymnase des Petits Marais
	Observations									
	École	C.Freinet		A.France	Joliet Curie	Charlemagne	Séverine	E.Neman	Séverine	Barbara
	Classe									
10h15/11h15	A.P.S	Karaté		Excalade	Sports CO	Excalade	Biné	Karaté	Taekwondo	Excalade
	choix									
	éducateurs									
Après-midi	Lieux	Géo André Grande Salle	Stade Dehoue	Stade Dehoue	Géo André Grande Salle	Géo plateau	Gymnase Aubertin	Dream'Fit	Gymnase des Petits Marais	
	Observations									
	École	C.Freinet	N.Niemen	A.France	Joliet Curie	E.Neman	A.France	Charlemagne	Charlemagne	Barbara
	Classe									
Après-midi	A.P.S	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO ou Raquette	Taekwondo	Taekwondo	Excalade
	Lieux	Géo André Grande Salle	Stade Dehoue	Stade Dehoue	Géo André Grande Salle	Géo plateau	Gymnase Aubertin	Dream'Fit	Gymnase des Petits Marais	
	Observations									
	École	C.Freinet	N.Niemen	N.Niemen	Joliet Curie	E.Neman	A.France	Charlemagne	Charlemagne	Barbara
Après-midi	Classe									
	A.P.S	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO	Sports CO ou Raquette	Taekwondo	Taekwondo	Excalade
	choix									
	éducateurs									

Liste des activités possible

- Home Ball (exclusivement aux petits marais)
- Raqball
- Basketball
- Ultimate
- Handball
- Tchoukball

- Football
- Badminton
- Course d'orientation (sur les stades)
- Hockey
- Flagfoot
- Autre (si vous voulez en proposer une autre, nous vous dirons si cela nous est possible.)

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230110-23_07430-AI
 Date de télétransmission : 11/01/2023
 Date de réception préfecture : 11/01/2023

PROGRAMMATION EPS CYCLE 3

La programmation prend en compte le parcours de l'élève en EPS. Il sera décliné dans chaque Conseil-Ecoles-Collège pour une adaptation locale.
Prend en compte le projet d'établissement (2nd degré)

CHAMPS D'APPRENTISSAGE	CM1 CM2 6 ^{ème}	ATTENDU DE FIN DE CYCLE 3 (AFC)	DOMAINE DU SOCLE
<p>1-PRODUIRE UNE PERFORMANCE MAXIMALE, MESURABLE A UNE ECHEANCE DONNEE</p>	<p>COURIR / LANCER ; COURIR/ SAUTER</p> <p><u>APSA Prioritaire</u></p> <p>Compétences travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Combiner des actions simples : courir-lancer ; courir-sauter. * utiliser sa vitesse pour aller plus loin ou plus haut. * utiliser des outils de mesures simples pour évaluer sa performance * Respecter les règles des activités. * Répéter un geste pour le stabiliser et le rendre plus efficace. <p><u>APSA Secondaire</u> : courir longtemps. -5/ 20 minutes en aisance</p> <p>L'ensemble de ce champ d'apprentissage sera géré par les professeurs des écoles sans l'intervention pédagogique d'un éducateur sportif.</p> <p>Les rencontres sportives (Cross par exemple) pourront être mis en œuvre par les Educateurs de la Direction des Sports.</p>	<p>Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.</p> <p><u>AFC 1 :</u></p> <p>Combiner une course un saut, un lancer pour faire la meilleure performance cumulée.</p> <p><u>AFC 2 :</u></p> <p>Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.</p> <p><u>AFC 4 :</u></p> <p>Assumer les rôles de chronométrateur et d'observateurs.</p>	<p>1 : Les langages pour penser et communiquer</p> <p>2 : Les méthodes et outils pour apprendre</p> <p>3 : Formation de la personne et du citoyen</p> <p>4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques</p> <p>5 : Les représentations du monde et l'activité humaine</p>

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230110-23_07430-AI
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023

PROGRAMMATION EPS CYCLE 3

CHAMPS D'APPRENTISSAGE	CM1 CM2	6 ^{ème}	ATTENDU DE FIN DE CYCLE 3 (AFC)	DOMAINE DU SOCLE
<p>2-ADAPTER SES DEPLACEMENTS A DES ENVIRONNEMENTS VARIES</p>	<p>CM1 CM2</p> <p><u>APSA Prioritaire :</u> Choix entre : Escalade ou activités de roulement et de glisse».</p> <p>Compétences travaillées :</p> <p style="padding-left: 20px;">Escalade /Roller</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. 2. Adapter son déplacement aux différents milieux 3. Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ 4. Se repérer dans l'espace 5. S'engager dans l'activité en fonction d'un risque reconnu 6. Adapter ses efforts à la difficulté de la tâche. 		<p><u>AFC 1 :</u> Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.</p> <p><u>AFC 2 :</u> Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.</p> <p><u>AFC 3 :</u> Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.</p>	<p>1 : Les langages pour penser et communiquer</p> <p>2 : Les méthodes et outils pour apprendre</p> <p>3 : Formation de la personne et du citoyen</p> <p>4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques</p> <p>5 : Les représentations du monde et l'activité humaine</p>

Circonscription de

Année 2022/2023

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230110-23_07430-AI
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023

PROGRAMMATION EPS CYCLE 3

CHAMPS D'APPRENTISSAGE	CM1 CM2	6 ^{ème}	ATTENDU DE FIN DE CYCLE 3	DOMAINE DU SOCLE
<p>3 -S'EXPRIMER DEVANT LES AUTRES PAR UNE PRESTATION ARTISTIQUE ET/OU ACROBATIQUE</p>	<p style="text-align: center;"><u>APSA Prioritaire</u></p> <p>Acrosport Activités gymniques <u>APSA Secondaire</u> <i>Danses collectives, arts du cirque, danse de création</i></p> <p>Compétences travaillées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser le pouvoir expressif du corps de différentes façons. 2. Mobiliser son imaginaire pour créer du sens et de l'émotion, dans des prestations collectives. 3. Enrichir son répertoire d'action afin de communiquer une intention ou une émotion. 4. S'engager dans des actions artistiques destinées à être présentées aux autres en maîtrisant les risques et ses émotions. 5. S'engager sur les 3 rôles sociaux : acteur, spectateur et chorégraphe. 		<p><u>AFC 1 :</u></p> <p>Réaliser en petits groupes deux séquences : une à visée acrobatique destinée à être jugée, une autre à visée artistique destinée à être appréciée et à émouvoir.</p> <p><u>AFC 2 :</u></p> <p>Savoir filmer une prestation pour la revoir et la faire évoluer.</p> <p><u>AFC 3 :</u></p> <p>Respecter les prestations des autres et accepter de se produire devant les autres.</p>	<p>1 : Les langages pour penser et communiquer</p> <p>2 : Les méthodes et outils pour apprendre</p> <p>3 : Formation de la personne et du citoyen</p> <p>4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques</p> <p>5 : Les représentations du monde et l'activité humaine</p>

Circonscription de

Année 2022/2023

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230110-23_07430-AI
 Date de télétransmission : 11/01/2023
 Date de réception préfecture : 11/01/2023

PROGRAMMATION EPS CYCLE 3

CHAMPS D'APPRENTISSAGE	CM1 CM2	6 ^{ème}	ATTENDU DE FIN DE CYCLE 3	DOMAINE DU SOCLE
<p>4 - CONDUIRE ET MAITRISER UN AFFRONTEMENT COLLECTIF OU INDIVIDUELLEMENT</p>	<p style="text-align: center;"><u>APSA Prioritaire / APSA Secondaire</u></p> <p>Choix entre : jeux collectif avec ou sans ballon Jeux pré-sportifs jeux de combats (de préhension) jeux de raquettes (badminton, tennis).</p> <p>Compétences travaillées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher le gain de l'affrontement par des choix tactiques simples. 2. Adapter son jeu et ses actions aux adversaires et à ses partenaires 3. Coordonner des actions motrices simples. 4. Se reconnaître attaquant / défenseur. 5. Coopérer pour attaquer et défendre 6. Accepter de tenir des rôles simples telles qu'arbitre et observateur 7. S'informer pour agir 	<p style="text-align: center;"><u>AFC 1 :</u></p> <p>S'organiser tactiquement pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque.</p> <p style="text-align: center;"><u>AFC 2 :</u></p> <p>Maintenir un engagement moteur efficace sur tout le temps de jeu prévu.</p> <p style="text-align: center;"><u>AFC 3 :</u></p> <p>Respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre.</p> <p style="text-align: center;"><u>AFC 4 :</u></p> <p>Assurer différents rôles sociaux (joueur, arbitre, observateur) inhérents à l'activité et à l'organisation de la classe.</p> <p style="text-align: center;"><u>AFC 5 :</u></p> <p>Accepter le résultat de la rencontre et être capable de le commenter.</p>	<p>1 : Les langages pour penser et communiquer</p> <p>2 : Les méthodes et outils pour apprendre</p> <p>3 : Formation de la personne et du citoyen</p> <p>4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques</p> <p>5 : Les représentations du monde et l'activité humaine</p>	